



CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2025

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 25 février 2025 à 20h00.

Étaient présents : **Raphaël LEBLANC, Conseiller – Président**
 Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre
 Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Stephan JAN-
 SEN, Échevins
 Muriel CLAVIR, Marie-Hélène KNAEPEN, Cédric COLLETTE,
 Christelle COCHART, Julien COLLIN, Conseillers
 François PAERMENTIER, Directeur général

Excusés : **Marc PATERKA, Marie COOKEN, Marie MERCHIE, Conseillers**

* * *

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h01.

Monsieur le Président remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Mesdames Merchie et Cooken, et de Monsieur Paterka, Conseillers.

Avant le début de la séance, Monsieur le Président invite l'assemblée à se lever afin d'observer une minute de silence à la mémoire de Madame Charlier, auxiliaire professionnelle au sein des services administratifs de la Commune décédée le 13 février dernier.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Président indique ne pas avoir reçu de demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Le point n°8 relatif à l'autorisation de prise de possession anticipée pour emprises nécessaires pour la réalisation des travaux d'aménagement du Pont-de-Messe, sera cependant reporté en raison d'un problème d'ordre administratif.

Il propose donc d'approuver l'ordre du jour tel que transmis.

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que transmis.

2. Communications & informations diverses - Prise d'acte

Monsieur le Président donne lecture des informations et communications suivantes :

1. Par courrier du 30 janvier 2025, la CILE a indiqué que l'évolution du coût-vérité distribution (en abrégé, CVD) est inférieure à celle initialement sollicitée par l'intercommunale pour la période 2025-2029 et que, par conséquent, le versement de l'indemnité d'occupation du domaine public aux communes a été suspendue jusqu'en 2029.

Le Conseil prend acte des informations et communications.

3. Finances - Arrêté ministériel du 22 janvier 2025 - Approbation du Budget communal pour l'exercice 2025 - Prise d'acte

Monsieur le Président indique que le budget communal pour l'exercice 2025 a été approuvé par le Ministre des Pouvoirs locaux, par arrêté ministériel du 22 janvier 2025.

Le Conseil prend acte de l'arrêté ministériel du 22 janvier 2025 approuvant le budget communal pour l'exercice 2025.

4. Dotation à la Zone de secours IILE- SRI - Exercice 2025 - Approbation

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele indique que la dotation à la Zone de secours IILE s'élève à 99.340,64 euros pour l'exercice 2025. Elle précise que cela constitue une diminution de 3.032,13 euros par rapport à l'année passée.

Monsieur le Président propose d'approuver la dotation à la Zone de secours.

À l'unanimité, le Conseil approuve la dotation de la Zone de secours SRI-IILE pour l'exercice 2025 pour un montant de 99.340,64 euros.

5. PIC-PIMACI 2022-2024 - Aménagement d'un sentier cyclo-piéton - Modification de voirie - Avis

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

Monsieur Jansen explique la procédure prévue par le Décret voirie qui a été lancée par le Conseil lors de sa séance du 17 décembre 2024. Pour rappel, il s'agit ici d'une modification de la voirie du chemin du Pont-de-Messe (chemin vicinal n°10) dans le cadre du projet de réaménagement dudit chemin.

L'enquête publique s'est terminée le 27 janvier 2025. Trois réclamations ont été émises à cette occasion, dont deux sont pertinentes, à savoir: la largeur actuelle de l'entrée d'une prairie

pour chevaux reste identique à la distance existante et la réalisation de la future clôture dans les mêmes matériaux et dans son état d'origine.

Sur cette base, Monsieur Jansen explique qu'il est proposé d'autoriser la modification de la voirie, compte tenu des deux remarques formulées.

Monsieur Collin demande où se trouve le Pont-de-Messe. Monsieur Leblanc répond qu'il s'agit d'un chemin situé à proximité de la gare de Fexhe.

Monsieur Jansen précise qu'il s'agit ici d'augmenter la largeur du chemin pour en faire un chemin cyclo-piéton.

Monsieur le Bourgmestre indique que son regret est que les pavés soient enlevés. Il souligne également qu'il existe un risque d'augmentation des incivilités, comme des jets de cannettes. Si tel devait être le cas, une caméra pourrait être positionnée.

Monsieur Jansen répond qu'en effet, avec les aménagements, il risque d'y avoir plus de passage.

Monsieur Collin intervient en disant que les caméras devraient être utilisées en dernier recours.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

À l'unanimité, le Conseil autorise la modification de la voirie communale telle proposée, en tenant compte des remarques suivantes :

- **Que la largeur actuelle de l'entrée (barrière) de la prairie des chevaux reste égale ou supérieure à la distance actuelle ;**
- **Que la future clôture soit dans les matériaux identiques et dans son état d'origine. Que les poteaux soient bétonnés ;**

6. PIC-PIMACI 2022-2024 - Conventions d'occupation du domaine public d'Infrabel pour l'aménagement du parking de la Gare et du chemin cyclo-piéton du Pont-de-Messe - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

Monsieur Jansen explique qu'il s'indique de conclure deux conventions d'occupation du domaine public avec Infrabel. Il précise que ces conventions sont nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement du parking de la gare et du chemin cyclo-piéton du Pont-de-Messe. Ceux-ci sont subsidiés par la Région wallonne.

D'un point de vue financier, il ajoute qu'une redevance annuelle (indexable) de 70,00 euros et une somme forfaitaire de 50,00 euros (frais de dossier) seront payées par la Commune à Infrabel. Ce sont les montants pour une convention, il faudra donc les multiplier par deux pour obtenir le coût total.

Monsieur Jansen précise que la convention est conclue pour une durée de 20 ans.

Monsieur le Président propose d'approuver les deux conventions.

À l'unanimité, le Conseil adopte les conventions d'autorisation d'occupation du domaine public d'Infrabel nécessaires à l'aménagement du chemin cyclo-piéton du Pont-de-Messe et du parking de la gare.

7. PIC-PIMACI 2022-2024 - Contrat de concession avec la SNCB pour l'aménagement du parking de la gare - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jansen pour qu'il présente ce point.

Monsieur Jansen explique qu'il s'indique de conclure un contrat de concession avec la SNCB. Il précise que ce contrat est nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement du parking de la gare. Ceux-ci sont subsidiés par la Région wallonne. Ce contrat est conclu pour une durée de 25 ans.

D'un point de vue financier, il ajoute qu'aucune redevance n'est réclamée à la Commune par la SNCB.

Monsieur le Président propose d'approuver le contrat de concession.

À l'unanimité, le Conseil adopte le contrat de concession nécessaire à l'aménagement du parking de la gare.

8. PIC-PIMACI 2022-2024 - Emprises pour l'aménagement du chemin cyclo-piéton du Pont-de-Messe - Autorisation de prise en possession anticipée

Monsieur le Président indique que ce point est reporté, en raison d'un problème d'ordre administratif.

9. Vente d'une partie de parcelle communale - Désignation du Comité d'acquisition

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il présente ce point.

Monsieur le Bourgmestre explique que le Collège a été saisi d'une demande d'une citoyenne concernant la vente d'un morceau de parcelle communale située à Roloux. Cette demande vise à rectifier les limites entre la parcelle communale et la parcelle voisine. Le Collège a marqué son accord de principe sur la vente.

Il précise que la contenance à vendre est estimée à 13 m². Le Comité d'acquisition - Direction de Liège a estimé le montant de vente à 70,00 euros du mètre carré. Enfin, la vente telle qu'envisagée ne porte pas préjudice à l'usage de la parcelle par les services communaux et la surface ne relève pas du domaine public.

Pour la passation des actes de vente, Monsieur le Bourgmestre indique qu'il est proposé de recourir au Comité d'acquisition - Direction de Liège.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

À l'unanimité, le Conseil marque son accord sur la vente ainsi que sur le prix de vente de 70€/m², et désigne et mandate le Comité d'acquisition en vue de réaliser les procédures liées à la vente de cette parcelle.

10. Vente d'une partie de parcelle communale - Convention de prise de possession anticipée - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il présente ce point.

Monsieur le Bourgmestre explique que ce point est lié au précédent. Il s'agit en effet d'autoriser la prise de possession anticipée de la surface de 13 m² afin que la citoyenne puisse entreprendre ses travaux d'aménagement.

Il précise que le projet de convention contient les éléments suivants :

- Prix de vente : 70 euros/m²
- Frais de bornage et de pré-cadastration : 90% à charge de l'acquéreur et 10% à charge de la Commune
- Frais d'acte de vente : entièrement à charge de l'acquéreur

Monsieur le Président propose d'adopter la convention de prise de possession anticipée.

À l'unanimité, le Conseil adopte la convention de prise de possession anticipée.

11. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président propose aux Conseillers d'adopter les procès-verbaux de la séance conjointe Commune-CPAS et de la séance précédente.

À l'unanimité, le Conseil adopte les procès-verbaux des séances du 21 janvier 2025.

Monsieur le Président lève la séance publique à 20h17.

Huis clos

Monsieur le Président lève la séance à 20h24.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE